

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES TRANSPALETTES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT RECOMMANDATION R 366 – AUTORISATION INTERNE DE CONDUITE.

NIVEAU : Initial Perfectionnement

DUREE : Débutants : 2 journées- 14 heures
Confirmés : 1 journée – 7 heures

LIEU : Sur site

PUBLIC : Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

PRE-REQUIS : Aucun

TYPE D'ACTION : Acquisition des connaissances
 Adaptation au poste de travail
 Perfectionnement

INTERVENANT : Formateur spécialisé en sécurité et conduite des engins de manutention.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Être capable d'utiliser en toute sécurité des transpalettes à conducteur accompagnant.

CONTENU DE LA FORMATION :

THEORIE :

La sécurité

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

Analyse des risques liés à l'utilisation des transpalettes

- Recherches des risques
- Mesures de prévention

Textes relatifs à la conduite des transpalettes

- Décret 98-1084
- Article R.4323-55 du code du travail

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél / Fax : 04 92 12 97 52
ae fe@wanadoo.fr - www.aefe-france.fr

Technologie des transpalettes

- Différents types
- Les différents mouvements
- Technologie et terminologie
- Les dispositifs de sécurité
- les organes de commande

Vérification des transpalettes

- Vérifications journalières
- vérifications générales périodiques
- Maintenance de 1er niveau

Plaques de charges des transpalettes

- Règles de stabilité
- Plaque d'identification
- Différentes présentations de plaques de charges
- Exercices d'application

Règles de conduite et de sécurité relatives aux transpalettes

- Le conducteur
- Qualification
- Protection personnelle
- Règles générales de conduite
- Circulation et milieu de travail
- Travail en charges
- Règles particulières
- Symboles et étiquettes des emballages

Entraînement à la conduite

- Adéquation
- Vérifications de début de poste
- Circulation à vide/en charge
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Déchargement d'un camion
- Maintenance 1er niveau
- Vérification de fin de poste

Sanction du Stage : Attestation de fin de stage et évaluation des connaissances acquises au cours du stage afin de permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation interne de conduite.